



Fiche de Données de Sécurité

URIKI® TEST K

Conformément aux Règlements (CE) n° 1272/2008 et n°1907/2006

DOC ID : FDS-0032-V1-FR-IKID

Code produit : UT-K
Date de rédaction : 19/05/2022

Version : 1
Date de révision : -

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Uriki® Test K
Code du produit : UT-K
Type de produit : Dispositif médical

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Cette FDS est réservée à un usage professionnel (fabrication, stockage, transport, manipulation). Elle n'est pas destinée aux consommateurs.
Utilisation de la substance/mélange : Produits pharmaceutiques [PC29]

1.2.2. Utilisations déconseillées

Toute autre utilisation que celle(s) identifiée à la section 1.2.1

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données sécurité

IKI
1 place Pierre Potier
31100 TOULOUSE, France
Tél. : +33 (0)5 82 95 92 79
Email : contact@iki-diag.com
Site web : <https://iki-diag.com/>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Heures d'ouverture : 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Langue du service téléphonique : Français et Anglais

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Cependant une fiche de données de sécurité de ce produit est fournie à la demande.

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Aucun
Mentions d'avertissement : Aucun
Mentions de danger : Aucun
Conseils de prudence : Aucun

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.



RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
2-propenoic acid, butyl ester, polymer with 1,3-butadiene, ethenylbenzene and 2-propenenitrile	N° CAS : 26657-42-1 N° CE : 682-277-3	98.705%	Non classé
4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid	N° CAS : 7365-45-9 N° CE : 230-907-9	0.071%	Non classé
Trometamol	N° CAS : 77-86-1 N° CE : 201-064-4	0.023%	H315, Skin Irrit. 2 ; H319, Eye Irrit. 2 ; H335, STOT SE 3
azanium; molybdenum; oxygen(2-); hydrate	N° CAS : 12054-85-2 N° CE : 601-720-3	0.022%	H302, Acute Tox. 4 ; H315, Skin Irrit. 2 ; H319, Eye Irrit. 2 ; H335, STOT SE 3
Nitric acid	N° CAS : 7697-37-2 N° CE : 231-714-2	0.018%	H272, Ox. Liq. 2 ; H314, Skin Corr. 1A ; H330, Acute Tox. 1
Sodium hydroxide	N° CAS : 1310-73-2 N° CE : 215-185-5	0.014%	H314, Skin Corr. 1B
4,4'-Dicarboxy-2,2'-biquinoline disodium salt	N° CAS : 979-88-4 N° CE : 629-761-2	0.006%	H315, Skin Irrit. 2 ; H319, Eye Irrit. 2 ; H335, STOT SE 3
PVM/MA Copolymer	N° CAS : 25153-40-6 N° CE : 607-572-6	0.004%	Non classé
3,5-dinitrobenzoic acid	N° CAS : 99-34-3 N° CE : 202-751-1	0.002%	H302, Acute Tox. 4 ; H315, Skin Irrit. 2 ; H319, Eye Irrit. 2 ; H335, STOT SE 3 ; H413, Aquatic Chronic 4
1,3-dihydro-3-oxoisobenzofuran-1-ylidenebis(6-hydroxy-5-methyl-m-phenylenemethylene nitrilo)tetra-acetic acid	N° CAS : 2411-89-4 N° CE : 219-318-8	0.001%	Non classé
Sodium dihydrogen citrate	N° CAS : 18996-35-5 N° CE : 242-734-6	0.001%	Non classé
Copper sulphate	N° CAS : 7758-98-7 N° CE : 231-847-6 INDEX : 029-023-00-4	0.001%	H302, Acute Tox. 4 ; H318, Eye Dam. 1 ; H400, Aquatic Acute 1 ; H410, Aquatic Chronic 1
Bromothymol blue	N° CAS : 76-59-5 N° CE : 200-971-2	< 0.001%	Non classé
sodium ionophore VI	N° CAS : 80403-59-4 N° CE : 635-508-7	< 0.001%	H302, Acute Tox. 4 ; H312, Acute Tox. 4 ; H315, Skin Irrit. 2 ; H319, Eye Irrit. 2 ; H332, Acute Tox. 4 ; H335, STOT SE 3
Sodium 3-[[3-[[[(2,4-dimethylphenyl) amino]carbonyl]-2-hydroxy-1-naphthyl] azo]-4-hydroxybenzene sulphonate	N° CAS : 14936-97-1 N° CE : 239-012-8	< 0.001%	Non classé
Ammonium 5-(2,4,6-trioxoperhydro pyrimidin-5-ylideneamino)barbiturate	N° CAS : 3051-09-0 N° CE : 221-266-6	< 0.001%	Non classé
KTFPB	N° CAS : 105560-52-9 N° CE : aucun	< 0.001%	Non classé
phenol red	N° CAS : 143-74-8 N° CE : 205-609-7	< 0.001%	Non classé
chromoionophore I	N° CAS : 125829-24-5 N° CE : aucun	< 0.001%	Non classé
ethenol	N° CAS : 9002-89-5 N° CE : 680-790-7	< 0.001%	H351, Carc. 2
Urease	N° CAS : 9002-13-5 N° CE : 232-656-0	< 0.001%	H315, Skin Irrit. 2 ; H319, Eye Irrit. 2 ; H334, Resp. Sens. 1 ; H335, STOT SE 3
2-(4-dimethylaminophenylazo)benzoic acid	N° CAS : 493-52-7 N° CE : 207-776-1	< 0.001%	Non classé
Bis[[4-[4-(dimethylamino)benzhydrylidene] cyclohexa-2,5-dien-1-ylidene]dimethylammonium] oxalate, dioxalate	N° CAS : 2437-29-8 N° CE : 219-441-7 INDEX : 602-096-00-5	< 0.001%	H302, Acute Tox. 4 ; H318, Eye Dam. 1 ; H400, Aquatic Acute 1 ; H410, Aquatic Chronic 1 ; H361D, Repr. 2

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin et appeler un centre antipoison (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte. Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après inhalation :	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, consulter immédiatement un médecin et ordonner les premiers secours.
Premiers soins après contact cutané :	Ôter les vêtements souillés pour les décontaminer par le bas (pour ne pas contaminer le visage). Rincer à grande eau pendant 15 minutes avec une eau à 15°C à 15 cm. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire :	Rincer immédiatement à l'eau claire pendant 15-20 minutes, en respectant ce temps. Eviter de contaminer l'œil sain pendant le rinçage. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion :	Mettre la victime au repos. Rincer la bouche à l'eau claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou à une personne avec des crampes. NE PAS faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés : CO2
Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement de fumées toxiques pouvant contenir COx et NOx

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection : tenue de feu, bottes incendie et Appareil Respiratoire Individuel (ARI), conformément à la norme européenne EN 469

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Porter un équipement de protection approprié afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements (voir section 8). Eviter tout contact avec le produit. Ne pas respirer les vapeurs. Ventiler la zone de déversement. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Délimiter la zone et interdire l'accès. Les déversements seront traités par un personnel de nettoyage qualifié et équipé de protections adaptées (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Couvrir les canalisations. Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les eaux de surface et les nappes phréatiques (levée de terre, obturateur d'égouts...). Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement le produit répandu dans des conteneurs fermés, étanches et appropriés pour l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets. Absorber avec une substance inerte liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Essuyer avec une matière absorbante. Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Références à d'autres rubriques

Indications concernant les équipements de protection (voir Rubrique 8).

Indication concernant le traitement des déchets (voir Rubrique 13).

Indications concernant la manipulation sécuritaire (voir Section 7).

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la Section 8).

DOC ID : FDS-0032-V1-FR-IKID

Code produit : UT-K
Date de rédaction : 19/05/2022

Version : 1
Date de révision : -

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :

Se laver les mains après chaque manipulation. Enlever tout vêtement souillé. Ne pas boire, ne pas fumer, ne pas manger dans les locaux où le produit est utilisé. Inspecter les EPI après chaque manipulation. Pas d'objets personnels sur le poste de travail. Eviter d'amener chez soi des vêtements contaminés. Se changer systématiquement aux heures de pause ou de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Température de stockage : Température ambiante (15-25°C).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celle mentionnée à la Rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Substance : Nitric acid Numéro CAS : 7697-37-2					
Pays	Valeur limite - Huit heures		Valeur limite - Court terme		Base légale
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
France	-	-	1	2.6	-
Union européenne	-	-	1	2.6	-
Remarques					
Union européenne	Valeur moyenne sur 15 minutes Caractères gras : valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOELV)				
France	-				

Substance : Sodium hydroxide Numéro CAS : 1310-73-2					
Pays	Valeur limite - Huit heures		Valeur limite - Court terme		Base légale
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
France	-	2	-	-	-
Remarques					
France	-				

8.1.2. Valeurs DNEL/PNEC

Pas de DNEL/PNEC disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôle techniques appropriés

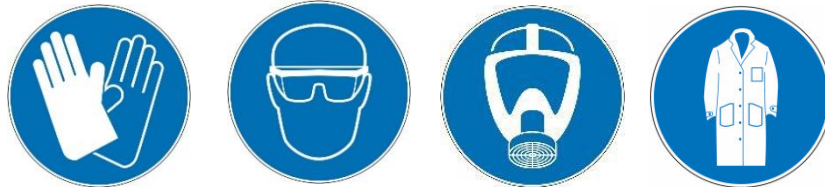
DOC ID : FDS-0032-V1-FR-IKID

Code produit : UT-K
Date de rédaction : 19/05/2022

Version : 1
Date de révision : -

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

8.2.2. Equipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage : Porter un équipement de protection oculaire.

Protection de la peau : Protection des mains
Porter des gants de protection. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. N'utiliser les gants qu'une seule fois. Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant).

Autre

Protection du corps : Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire :

- Masque complet avec appareil autonome à air comprimé avec soupape à la demande à pression positive

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée. La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé. Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant. Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Aucune donnée disponible
Couleur :	Aucune donnée disponible
Odeur :	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	Aucune donnée disponible

DOC ID : FDS-0032-V1-FR-IKID

Code produit : UT-K
Date de rédaction : 19/05/2022

Version : 1
Date de révision : -

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique = 1) :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Indice de peroxyde :	Aucune donnée disponible
Solubilités :	Aucune donnée disponible
Log Kow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement de fumées toxiques pouvant contenir COx et NOx

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) :

Substance : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid Numéro CAS : 7365-45-9				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Rat (Wistar)	OCDE 423, GLP	Unique	LD50	> 2,000 mg/kg pc
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid » consulté en 2022

Substance : Trometamol Numéro CAS : 77-86-1				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Rat (Wistar)	OCDE 425, GLP	Unique	LD50	> 5,000 mg/kg pc
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Trometamol » consulté en 2022

Toxicité aiguë (cutanée) :

Substance : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid Numéro CAS : 7365-45-9				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Rat (SD)	OCDE 402, GLP	24h	LD50	> 2,000 mg/kg pc
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid » consulté en 2022

Substance : Trometamol Numéro CAS : 77-86-1				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Rat (Wistar)	OCDE 402, GLP	24h	LD50	> 5,000 mg/kg pc
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Trometamol » consulté en 2022

Toxicité aiguë (inhalation) :

Substance : Nitric acid Numéro CAS : 7697-37-2				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Rat (Wistar)	OCDE 403, GLP	4h	LD50	> 2.65 mg/L air
Conclusion : classé, catégorie 3 (H331)				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Nitric acid » consulté en 2022

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Substance : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid Numéro CAS : 7365-45-9				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Lapin (NZW)	OCDE 404, GLP	4h	Score moyen d'érythème et d'oedème	0
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid » consulté en 2022

Substance : Trometamol Numéro CAS : 77-86-1				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Lapin (NZW)	OCDE 404, GLP	4h	Score moyen d'érythème et d'œdème	0
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Trometamol » consulté en 2022

Substance : Sodium hydroxide Numéro CAS : 1310-73-2				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Membrane artificielle	OCDE 435	ND	Temps de pénétration	13.16
Conclusion : classé catégorie 1				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Sodium hydroxide » consulté en 2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Substance : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid Numéro CAS : 7365-45-9				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Lapin (NZW)	OCDE 405, GLP	30 secondes	Score moyen de conjonctive, d'iris et de cornée	0 – 0.33
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid » consulté en 2022

Substance : Trometamol Numéro CAS : 77-86-1				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Lapin (NZW)	OCDE 405, GLP	Unique	Score moyen de conjonctive, d'iris et de cornée	0 – 1.33
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Trometamol » consulté en 2022

Substance : Sodium hydroxide Numéro CAS : 1310-73-2				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Lapin (NZW)	OCDE 405	Unique	Score de conjonctive et de cornée	> 2
Conclusion : classé				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Sodium hydroxide » consulté en 2022

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Substance : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid Numéro CAS : 7365-45-9				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Cochon d'Inde (DH)	OCDE 406, GLP	10j	Nombre de réactions positives	0
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid » consulté en 2022

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Substance : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid Numéro CAS : 7365-45-9				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat

DOC ID : FDS-0032-V1-FR-IKID

Code produit : UT-K

Version : 1

Date de rédaction : 19/05/2022

Date de révision : -

Cellules de lymphome de souris (L5178Y)	OCDE 476, GLP	4h	Mutagénicité	Négatif +/- S9
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid » consulté en 2022

Substance : Nitric acid Numéro CAS : 7697-37-2				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
<i>S. typhimurium</i>	Similaire à OCDE 471	48h	Mutagénicité	Négatif +/- S9
Conclusion : classé, catégorie 3 (H331)				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Nitric acid » consulté en 2022

Cancérogénicité : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Toxicité pour la reproduction :

Substance : Trometamol Numéro CAS : 77-86-1				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Rat (SD)	OCDE 421, GLP	29 – 54 jours	NOAEL	100 mg/kg pc/j
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Trometamol » consulté en 2022

Substance : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid Numéro CAS : 7365-45-9				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Rat (SD)	OCDE 414, GLP	14 jours	NOAEL	1,000 mg/kg pc/j
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid » consulté en 2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë :

Substance : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid				
Numéro CAS : 7365-45-9				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Boues activées	OCDE 209, GLP	3h	EC50	> 1,000 mg/L
<i>Raphidocelis subcapitata</i>	OCDE 201, GLP	72h	NOEC/EC50	> 100 mg/L
<i>Danio rerio</i>	OCDE 203, GLP	96h	LC50	> 100 mg/L
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid » consulté en 2022

Substance : Trometamol				
Numéro CAS : 77-86-1				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
Boues activées	OCDE 209, GLP	3h	EC50	> 1,000 mg/L
<i>Raphidocelis subcapitata</i>	OCDE 201	48h	EC50	473 mg/L
		72h	EC50	397 mg/L
		72h	NOEC	100 mg/L
<i>Daphnia magna</i>	OCDE 202	48h	EC50	> 980 mg/L
		48h	NOEC	520 mg/L
<i>Danio rerio</i>	DIN 38412 Teil 2	96h	LC0	10,000 mg/L
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Trometamol » consulté en 2022

Substance : Sodium hydroxide				
Numéro CAS : 1310-73-2				
Système d'essai	Méthode	Durée d'exposition	Paramètre	Résultat
<i>Ceriodaphnia sp.</i>	NSW EPA	48h	EC50	40.4 mg/L
Conclusion : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				

Source : Dossier d'enregistrement ECHA de « Sodium hydroxide » consulté en 2022

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique : Pas d'informations complémentaires disponibles.
Élimination physique et photochimique : Pas d'informations complémentaires disponibles.
Biodégradation : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid (CAS : 7365-45-9) : 0% (OCDE 301 D, GLP)
Trometamol (CAS : 77-86-1) : 65.9 – 100 (OCDE 301 F, GLP)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid (CAS : 7365-45-9) : < -3.85 (OCDE 107, GLP)
Trometamol (CAS : 77-86-1) : - 2.31 (OCDE 107)
Facteur de bioconcentration (FBC) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

DOC ID : FDS-0032-V1-FR-IKID

Code produit : UT-K
Date de rédaction : 19/05/2022

Version : 1
Date de révision : -

12.4. Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Tension superficielle : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid (CAS : 7365-45-9) : 63.98 mN/m (OCDE 115, GLP)

Adsorption/désorption : 4-(2-hydroxyethyl)piperazin-1-ylethanesulphonic acid (CAS : 7365-45-9) : log K_{oc} = 0.01 (OCDE 121, GLP)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

12.6. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW :

18 01 03 - déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection

13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune information complémentaire disponible

13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Aucune information complémentaire disponible

13.1.4. Autres recommandations d'élimination

Aucune information complémentaire disponible

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
Étiquette (s) de danger	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
14.4. Groupe d'emballage	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucune information complémentaire disponible.

DOC ID : FDS-0032-V1-FR-IKID

Code produit : UT-K
Date de rédaction : 19/05/2022

Version : 1
Date de révision : -

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information complémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non concerné

14.8. Informations complémentaires

Transport terrestre (ADR/RID)

Quantités exceptées (EQ) :	Non classé
Quantité limitées (LQ) :	Non classé
Catégorie de transport :	Non classé
Code de restriction en tunnels :	Non classé
Code tarif douanier :	Non classé

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications : règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications : règlement CLP n ° 1272/2008.

15.1.1. Réglementations UE

Contient les substances suivantes soumises à restrictions selon l'Annexe XVII de REACH :
Entrée 65 : Inorganic ammonium salts (CAS : 12054-85-2)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient pas de substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

Autorisations : Non concerné
Restrictions d'utilisation : Non concerné

Autres réglementations de l'UE

Informations conformément à directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (lignes directrices sur les COV)
Non concerné

15.1.2. Réglementations nationales

France

Tableaux de maladies professionnelles :
Aucune substance
Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
Non classé

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

16.1. Indication des modifications

Date de modification	Objet de la modification
-	-

16.2. Abréviations et acronymes

CAS: Chemical Abstract Service number. IATA: International Air Transport Association. IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code. DPD Dangerous Preparation Directive. UN number: United Nations number. ADN/ADNR: Regulations concerning the transport of dangerous substances in barges on the waterways. ADR/RID: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road/Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail. CLP: Classification, Labelling and Packaging. VPvB: very Persistent and very Bio accumulative substances. ICPE: Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

Base de données de l'ECHA (European Chemicals Agency)

16.4. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008	Méthode de classification
Non classé	-

16.5. Mentions H pertinentes (numéro et texte intégral)

Aucune information complémentaire

16.6. Conseils relatifs à la formation

Aucune information disponible

16.7. Informations supplémentaires

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthode de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette FDS n'est pas applicable aux substances et aux mélanges sous les formes suivantes, à l'état fini, destinés à l'utilisateur final :

- Les médicaments, tels que définis dans la Directive 2001/83/CE,
- Les produits cosmétiques, tels que définis dans le règlement (CE) n°1223/2009.
- Les dispositifs médicaux, tels que définis dans les Directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la Directive 98/79/CE.